



Association pour la Sauvegarde du Mormont  
www.sauvonslemormont.ch

## Communiqué de presse

# Exploitation du Mormont par Holcim Le Tribunal cantonal stoppe l'extension de la carrière

**Eclépens – Le Tribunal cantonal admet le recours des membres de l'Association pour la Sauvegarde du Mormont (ASM), ainsi que celui des organisations environnementales (Helvetia Nostra, WWF Vaud et Pro Natura Vaud) contre l'extension de la carrière du Mormont sur le plateau de « La Birette ». La décision du Canton, qui octroyait l'extension, est cassée et le dossier est renvoyé au Département du territoire et de l'environnement vaudois (DTE) et à la Direction générale de l'environnement (DGE) pour instruction complémentaire et nouvelles décisions.**

Dans son arrêt du 15 octobre 2018, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois (CDAP) a reconnu l'état lacunaire du projet, en raison de l'absence du préavis de la Commission cantonale pour la protection de la nature (CCPN) et de l'absence de prise en considération par le DTE des exigences de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) concernant la protection des eaux. Les décisions du Canton de Vaud d'accorder le permis d'exploiter sont désormais annulées et le cimentier devra patienter pour, éventuellement, pouvoir envisager une nouvelle étape d'exploitation.

En 2016, des membres de l'ASM, ainsi que trois organisations environnementales (Helvetia Nostra, WWF Vaud et Pro Natura Vaud), ont déposé un recours amplement motivé et justifié, vu l'absence d'objectifs clairement définis concernant l'avenir de la carrière du Mormont et la défense de ce joyau du patrimoine vaudois. Par exemple, dans ses conclusions, le DTE prévoyait simultanément une étude sans comblement du site après l'exploitation, avec des mesures d'aménagement, et l'étude d'un comblement, aux modalités encore inconnues, qui détruirait les mesures initialement prévues. Ainsi, le Canton a autorisé l'exploitation d'un site sans décision sur le type de remise en état retenu.

Dans son arrêt, la CDAP se réfère au préavis de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) qui concluait par : [...] *L'extension de la Birette constitue une atteinte importante aux objectifs de protection de l'objet IFP (Inventaire fédéral des paysages). Elle jugeait nécessaire [...] de conserver un cordon paysager d'une largeur de 100m, entre la carrière du Mormont et l'extension de la Birette, formant ainsi un **pont partiellement boisé entre les côtés nord et sud de la carrière***. Cette position allant fortement contre les intérêts du cimentier, le canton a expliqué plus tard qu'elle n'était pas réalisable pour des raisons techniques et économiques, amenant ainsi la CFNP à renoncer à cette exigence. Cette solution est réaliste pourtant et devra être impérativement analysée dans le préavis demandé à la CCPN par le Tribunal cantonal.

Le Conseil d'État vaudois a émis le vœu en 2016 que le sommet du Mormont soit sauvegardé. Malgré tout, la société Holcim continue d'afficher publiquement et avec arrogance sa volonté de poursuivre son activité dans la zone protégée. Ainsi, il est fort à craindre que – s'il devait être maintenu – le projet annulé par la CDAP ne constitue que la première étape en vue de l'exploitation du sommet.

Dans le cadre de la procédure, les recourants et les organisations environnementales ont également déploré que l'impact considérable du projet sur les corridors à faune n'ait pas été reconnu à sa juste valeur. Ainsi, nous formulons le vœu que cet aspect soit considéré à nouveau dans le cadre de la réévaluation du dossier par le DTE, le Mormont étant l'un des passages les plus importants du pays pour les grands cervidés. Ce rôle a d'ailleurs été reconnu par la Confédération qui a financé un coûteux passage à faune au-dessus de l'autoroute à Oulens-sous-Echallens, dans le prolongement de la colline du Mormont. Une contradiction de plus dans un dossier qui n'en manque pas.



Association pour la Sauvegarde du Mormont  
[www.sauvonslemormont.ch](http://www.sauvonslemormont.ch)

## Communiqué de presse

Information:

Alain Chanson, Président de l'ASM, 079 156 19 53, [achanson@me.com](mailto:achanson@me.com)

François de Coulon, Vice-président de l'ASM, 079 415 47 18, [decoulon@bluewin.ch](mailto:decoulon@bluewin.ch)

Daniel Rochat, Secrétaire de l'ASM, 079 319 25 52, [dm.rochat@bluewin.ch](mailto:dm.rochat@bluewin.ch)

[www.sauvonslemormont.ch](http://www.sauvonslemormont.ch)